

26-06-07- Finances – Tarifs

Tarifs pour les séjours organisés pour les enfants de la commune – Année 2027

Tarifs centre de loisirs – Saison 2026-2027

Tarifs école du sport – Saison 2026-2027

Monsieur le Maire expose :

Comme chaque année, dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, la commune organise des activités pour les enfants de la commune pour les vacances scolaires : séjours et centre de loisirs.

La participation demandée aux familles varie selon leurs facultés contributives et elle est fixée par le Conseil Municipal selon 5 barèmes et en corrélation avec les engagements de la CAF de la Loire.

Il convient de fixer dès à présent le prix de ces séjours, du centre de loisirs municipal et de l'école du sport. Afin de pallier l'augmentation du coût des activités, les tarifs subiront une légère augmentation.

La participation des familles sera donc la suivante :

Vacances d'hiver 2027 : séjour à Valloire (du CM1 à la Terminale)

Quotient Familial	Tarifs
Barème 1 : < 600	271 €
Barème 2 : 600-899	307 €
Barème 3 : 900-1299	311 €
Barème 4 : 1300-1999	350 €
Barème 5 : > 1999	397 €

Vacances d'été 2027 : séjour à la mer ou à la montagne (du CM1 à la Terminale)

Quotient Familial	Tarifs
Barème 1 : < 600	200 €
Barème 2 : 600-899	222 €
Barème 3 : 900-1299	227 €
Barème 4 : 1300-1999	263 €
Barème 5 : > 1999	300 €

Vacances d'été 2027 : séjour à la mer ou à la montagne (de la 3^{ème} à la Terminale)

Quotient Familial	Tarifs
Barème 1 : < 600	208 €
Barème 2 : 600-899	249 €
Barème 3 : 900-1299	258 €
Barème 4 : 1300-1999	317 €
Barème 5 : > 1999	381 €

Tarifs du centre de loisirs :

Applicables à compter du 18 août 2026

Quotient Familial	<600		600-899		900-1299		1300-1999		>1999	
	SPJ	EXT	SPJ	EXT	SPJ	EXT	SPJ	EXT	SPJ	EXT
Lieu d'habitation										
Demi-journée	2,10 €	2,60 €	2,80 €	3,20 €	3,80 €	5,40 €	4,70 €	6,70 €	5,80€	8,10 €
Demi-journée	2,10 €	2,60 €	2,80€	3,20 €	3,80 €	5,40 €	4,70 €	6,70 €	5,80 €	8,10 €
Repas	2,60 €	3,10 €	3,50 €	4,00 €	4,30 €	5,20 €	4,60 €	5,60 €	5,20 €	6,30 €
Journée avec repas	6,80 €	8,30 €	9,10 €	10,40 €	11,90 €	16,00 €	14,00 €	19,00 €	16,80 €	22,50 €

Cotisation annuelle : secteur jeunes

Jeunes fréquentant le secteur jeunes et/ou le conseil de jeunes : cotisation annuelle de 5 €. Dans le cadre des conventions de co-financements signées entre la CAF et la commune, des Prestations de Services Ordinaires sont versées par heure et par enfant lors de l'accueil des enfants. Pour les accueils de jeunes gratuits, une cotisation annuelle sans minimum de montant doit être demandée à chaque participant.

Carte famille loisirs :

A partir de 3 enfants inscrits sur une même période d'activités, la carte famille loisirs permet :

- une réduction de 10 % dès le 1^{er} enfant à valoir sur les inscriptions au centre de loisirs.
- une réduction de 20% sur les séjours, dès le 1^{er} enfant.

Tarifs pour l'école du sport (2026-2027)

Applicables à compter du 7 juillet 2026

La participation des familles :

- 150 € la saison pour les habitants de la commune de Saint-Priest en Jarez
- 180 € la saison pour les extérieurs à la commune, en fonction des places disponibles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les participations des familles ci-dessus pour les voyages précités ainsi que les tarifs du centre de loisirs et de l'école du sport.

Copie conforme

A Saint-Priest en Jarez,
Le 4 juin 2026

Le Maire,
Jean-Michel PAUZE

Le Secrétaire de séance
Jean-Baptiste LAURENDON, CM Délégué

Délibération **du Conseil Municipal** **de Saint-Priest en Jarez**

Séance du 3 juin 2026

26-06-07- Finances – Tarifs

Tarifs pour les séjours organisés pour les enfants de la commune – Année 2027
Tarifs centre de loisirs – Saison 2026-2027
Tarifs école du sport – Saison 2026-2027

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par liste à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 25 membres présents, à savoir :

Étaient présents :

MM. PAUZE Jean-Michel - DESCOS Blandine - PEYRARD Marie-Irène - AZOUBEL Albert - MICHAUD Isabelle - RIVIERE Julien - BONNEVILLE Yves - LECOEUR Xavier - DRUENNE Thierry - ROYON Geneviève - PERRIN Pierre - PUVEL Jean-Luc - CHORD François - SORCE Patricia - YAHA Ghania - HEURTIER Valérie - TESSIER Aurore - VOIRIN Audrey - GUIZANI Emilie - LAURENDON Jean-Baptiste - ROBILLARD Clément - GOYET Vincent - SERVANT Christian - BRUNEAU Claude - PAPIN Mireille

Étaient absents et excusés :

MM. SPERANDIO Cédric - HALHOULE Nadia - CHEYSSAC Philippe - PICON VAZILLE Catherine

Avait donné procuration :

M. SPERANDIO à M. LAURENDON
Mme HALHOULE à Mme MICHAUD
M. CHEYSSAC à Mme DESCOS
Mme PICON VAZILLE à M. ROBILLARD

Était secrétaire de séance :

M. LAURENDON

Publiée le :